



## Auto entrepreneur et patrimoine

Par **MARRA**, le **03/07/2017** à **15:54**

bonjour,

Je vis en couple et je suis auto entrepreneur, mon amie est fonctionnaire ; nous avons l'intention de nous pacser dans les mois qui suivent. Nous avons contracté un prêt ensemble, et avons acheté un terrain, la construction est commencée.

J'aimerais savoir comment je peux faire pour éviter que mes biens personnels soient "pris" si un jour il m'arrive d'avoir des dettes que je ne pourrai pas honorer, avec mon auto entreprise  
Je vous remercie d'avance

Bien cordialement

Par **tomrif**, le **03/07/2017** à **16:07**

bonjour,

un auto-entrepreneur peut faire la démarche pour avoir la responsabilité limitée.  
mais si vous avez tellement de dépenses que vous pouvez avoir des dettes, il faut réfléchir à votre choix de statut vu que rien ne peut être déduit en auto-entrepreneur ce qui peut entraîner des charges sociales bien plus importantes que pour un régime au réel.

Par **MARRA**, le **05/07/2017** à **18:32**

Je vous remercie pour la réponse, je reste autoentrepreneur car je débute ( 2 ans ) pour l'instant je n'ai pas un gros CA . J'ai l'intention de changer de statut dans l'avenir si ma situation le permet.

Je posais cette question car je ne veux pas me mettre en difficultés par rapport à mes biens (maison en construction et une voiture)

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Bien cordialement